



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 23917

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les problèmes afférents au fonctionnement des pharmacies sur notre territoire. En effet, près de 3 000 pharmacies se trouvent confrontées à des difficultés de recrutement et sont actuellement à la recherche d'un pharmacien assistant. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement à ce sujet et s'il compte prendre des mesures visant éventuellement à renforcer les structures actuelles de formation dans ce secteur.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et de la protection sociale, conscient de l'évolution préoccupante de la démographie des professions pharmaceutiques, et notamment de la difficulté pour les pharmaciens d'officine de recruter un assistant, a décidé de porter à 2 600 le numerus clausus pour les étudiants autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2003-2004, soit 200 places supplémentaires par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, l'arrêté du 14 août 2003, publié au Journal officiel du 2 octobre 2003, a quelque peu modifié le régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, en incluant davantage de stages pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23917

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6602

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8714